

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2024

Référence
045-2024

Vote des tarifs communaux 2024

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
30/10/2024

Date d'affichage
30/10/2024

A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 05 novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKA Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération : Vote des tarifs communaux 2025

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des tarifs communaux actuellement appliqués :

- Location de la salle polyvalente :
65€ pour les associations de la communes (entrées payantes)
80€ pour les particuliers de la commune,
130€ pour les administrations et les communes extérieures,
35€ pour les cafés d'enterrement,
130€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- Location de la Maison des Services et des Associations :
105€ pour les associations de la commune (entrées payantes),
160€ pour les particuliers de la commune,
300€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,
45€ pour les cafés d'enterrement,
300€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- Photocopies :
0.35€ la photocopie faite pour le service du client,
0.18€ la photocopie de documents administratifs.

- Garderie :

- matin :1.52€
- soir : 1.00€ de 16h30 à 17h30
1.30€ de 17h30 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

- **Concession au cimetière communal :**
100€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,
200€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

- **Columbarium :**
250€ pour 15 ans,
400€ pour 30 ans.

- **Transport scolaire :**
90€ pour le circuit Plouyé / Plouyé

- **Cantine scolaire :**
2.45€ le repas enfant,
4.00€ le repas adulte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de modifier les tarifs pour l'année 2025 ainsi :

- **Location de la salle polyvalente :**
85€ pour les associations de la communes (entrées payantes)
100€ pour les particuliers de la commune,
150€ pour les administrations et les communes extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
150€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- **Location de la Maison des Services et des Associations :**
125€ pour les associations de la commune (entrées payantes),
180€ pour les particuliers de la commune,
350€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
350€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- **Photocopies :**
La régie de recette pour les photocopies est supprimée.

- **Garderie :**
- matin :1.52€ pour les élèves arrivés avant 8h15. De 8h15 à 17h00 : gratuité appliquée.
- soir : 1.00€ de 17h00 à 17h45
1.30€ de 17h45 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

- **Concession au cimetière communal :**
150€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,
300€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

- **Columbarium :**
300€ pour 15 ans,
500€ pour 30 ans.

- Transport scolaire :

Tarification en suspens tant qu'une solution de ramassage ne sera pas trouvée.

- Cantine scolaire :

2.45€ le repas enfant,

6.00€ le repas adulte.

Le conseil indique que le tarif des loyers sera à redéfinir à partir du 1er juillet 2025 tout en précisant que pour le futur locataire du logement/bureau situé au 3 place de l'église, le tarif sera fixé à 350.00€ à l'ouverture du bail.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 06 novembre 2024

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

